

PUBLICATION IMMÉDIATE

ACCÈS AUX CHIENS D'ASSISTANCE

LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS FAIT FIGURE DE MODÈLE

Sherbrooke, le lundi 11 juin 2018 – Le principe « Ami des chiens d'assistance » fait son entrée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Cela signifie que la présence des chiens d'assistance est acceptée dans toutes les installations, à l'exception de certains lieux. Et lorsqu'il y a une restriction, l'établissement s'engage à offrir des mesures d'accommodement raisonnable. « Le volet "accommodement" est la pièce centrale de notre initiative, précise Nathalie Léonard, directrice adjointe à la qualité et à la sécurité des soins et des services. Assurer la sécurité des soins et faire preuve d'ouverture quant aux besoins particuliers des personnes ayant un chien d'assistance doivent maintenant être conciliés », assure-t-elle.

Une démarche saluée par l'Office des personnes handicapées du Québec

La directrice de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Anne Hébert, voit d'un œil favorable la démarche entreprise par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS : « Il s'agit d'une heureuse initiative, car il existe peu de balises normatives ou légales encadrant la présence de chiens d'assistance. » Pour sa part, Normand Bernier, président du Comité des usagers du centre intégré (CUCI), félicite l'établissement : « L'orientation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS concrétise encore une fois le souci d'agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population. »

Respect. Écoute. Ouverture.

« Certaines circonstances telles la sévérité de la condition médicale de la personne, la présence d'autres usagers fortement immunosupprimés, les espaces restreints et les procédures stériles qui sont exigées ne permettent pas la présence des chiens d'assistance », explique Nathalie Léonard. C'est le cas, notamment, du bloc opératoire et des salles de réveil, des unités de soins intensifs et de l'hospitalisation en hématologie. Mme Léonard rappelle que, dans ces circonstances, les mesures d'accommodement visent à éviter de priver une personne de son chien ou à limiter le temps de séparation ainsi qu'à veiller à ce que le chien soit en sécurité.

Les accommodements : un aspect apprécié des principaux intéressés

M. René Roy, un usager ayant un chien d'assistance, a participé à l'élaboration de la politique. « Le chien d'assistance n'est pas un caprice. Mon chien Rankine est en quelque sorte ma "prothèse vivante", explique-t-il. Par ailleurs, cette démarche prend réellement en compte la condition des personnes ayant des chiens d'assistance. On voit qu'il y a un souci de trouver un terrain d'entente satisfaisant pour l'utilisateur et le personnel. »

Le Fonds Brigitte-Perreault de la Fondation du CHUS a soutenu financièrement les stratégies visant à faire connaître la nouvelle politique sur l'accès aux chiens d'assistance. Ce fonds finance des projets visant l'amélioration de la qualité des soins et des services du CHUS, particulièrement dans ses dimensions de sécurité et d'humanisation.

- 30 -

Les porte-parole sont disponibles le 11 juin pour accorder les entrevues aux médias.

Pour information ou entrevues :

Priscilla Gélinais | Conseillère en communication
819 346-1110, poste 18031
priscilla.gelinas.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca